

Acte de nouvelle concession

Concession n° : 6/J/3

Le maire de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par Mme DESJARDINS Annie, domicilié 3 Allée des Tilleuls 69960 Corbas, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession trentenaire dans le cimetière de Corbas au nom de Mme DESJARDINS Annie à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de trente ans prenant effet le 23 septembre 2024 et expirant le 23 septembre 2054.

La concession est accordée moyennant la somme de neuf cent cinquante Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 24 septembre 2024
Le maire

